



Education International  
Internationale de l'Education  
Internacional de la Educaci3n

<http://www.ei-ie.org>

# CSEE

## Comit3 syndical europ3en de l'3ducation

### R3gion europ3enne de l'IE

R3GION EUROP3ENNE  
CSEE

**Pr3sidente**

Christine BLOWER

**Vices-Pr3sident(e)s**

Odile CORDELIER

Walter DRESSCHER

Paula ENGWALL

Andreas KELLER

Galina MERKULOVA

Branimir STRUKELJ



5, Bd du Roi Albert II, 9e  
3tage  
1210 Bruxelles, Belgique  
T3l : +32 2 224 06 91/92  
Fax : +32 2 224 06 94  
[secretariat@csee-etuice.org](mailto:secretariat@csee-etuice.org)  
<http://www.csee-etuice.org>

**Directeur europ3en**

Martin R3MNER

**Tr3sorier**

Mike JENNINGS

## Position du CSEE concernant

### le Plan d'investissement pour l'Europe

*Adopt3e par le Bureau du CSEE le 10 d3cembre 2014*

Le Comit3 syndical europ3en de l'3ducation (CSEE)<sup>1</sup>, repr3sentant 131 syndicats d'enseignants en Europe, soit plus de 11 millions d'enseignantes et enseignants 3 tous les niveaux de l'enseignement dans 48 pays, pr3conise de longue date un accroissement des [investissements dans le secteur de l'3ducation en vue de favoriser le croissane](#). Le CSEE consid3re que le [Plan d'investissement pour l'Europe](#), lanc3 par la Commission europ3enne le 26 novembre 2014, constitue un premier pas. Des mesures significatives devraient 3tre prises en mati3re d'investissement dans les secteurs de l'3ducation et de la formation.

Toutefois, le CSEE demande instamment au Conseil de l'Europe et 3 la Commission europ3enne d'abandonner tout projet potentiel visant 3 commercialiser l'3ducation. Dans le cadre de l'adoption du Plan d'investissement pour l'Europe, **le CSEE demande au Conseil de l'Europe, r3uni les 18 et 19 d3cembre 2014, de promouvoir une approche holistique de l'investissement en Europe, de r3glementer et de pr3ciser le r3le des partenariats public-priv3 dans l'attribution de fonds suppl3mentaires pour les infrastructures 3ducatives, et de pr3server et renforcer la responsabilit3 publique ainsi que les investissements publics dans le secteur de l'3ducation.**

En voici les raisons :

1. En tant que f3d3ration syndicale europ3enne repr3sentant le personnel du secteur de l'3ducation et de la recherche, le CSEE se charge de promouvoir et de d3fendre les droits et le statut de la profession enseignante. Il **se positionne 3galement en faveur de l'3ducation de qualit3 pour tous et revendique une augmentation des investissements dans le secteur de l'3ducation, consid3rant qu'il s'agit l3 de l'unique moyen de stimuler la croissance 3conomique potentielle en Europe et de r3duire les in3galit3s sociales**. Le CSEE estime que le Plan d'investissement pour l'Europe ne met pas suffisamment l'accent sur la dimension sociale de l'Europe. Les mesures permettant de r3pondre au besoin de croissance et de comp3titivit3 devraient 3tre davantage accompagn3es d'initiatives visant 3 garantir l'3galit3 sociale et 3 am3liorer la qualit3 de vie des citoyens.

---

<sup>1</sup> Le CSEE est un partenaire social du secteur de l'3ducation au niveau de l'UE et une f3d3ration syndicale europ3enne affili3e 3 la CES, la Conf3d3ration europ3enne des syndicats. Le CSEE est la R3gion europ3enne de l'Internationale de l'Education, la F3d3ration syndicale mondiale des syndicats d'enseignants.

2. Le Plan d'investissement pour l'Europe **propose de nouvelles possibilités de financement des infrastructures éducatives, uniquement dans l'optique de répondre aux exigences du marché de l'emploi et des entreprises.** C'est pourquoi nous demandons à la Commission européenne d'accorder de toute urgence la priorité à la dimension sociale et à la gouvernance plus démocratique de l'Europe. Afin d'atteindre cet objectif, il est indispensable de **prendre en considération et de reconnaître le rôle des partenaires sociaux aux niveaux européen, national, régional et local,** en tant qu'intervenants clés dans la gouvernance du Plan et **d'inclure les normes sociales ainsi qu'une réglementation pertinente** dans les directives en matière d'investissement, pour les critères de sélection.
3. L'éducation de qualité est un droit humain et, en tant que tel, elle doit être durable, inclusive et accessible à tous de manière égalitaire. L'objectif de l'éducation consiste à préparer les individus à leur vie individuelle et professionnelle, à la citoyenneté et à l'esprit critique ; elle n'a pas pour ambition de servir les exigences à court terme du marché du travail. Le CSEE invite la Commission européenne à éviter l'usage de termes ou d'expressions qui reflètent cette vision étriquée et partielle de la mission de l'éducation, celle qui réduit les citoyens européens à de simples « composantes économiques ». Le CSEE encourage la Commission européenne à **promouvoir un investissement dans la recherche et l'innovation qui ne soit pas uniquement destiné à satisfaire les exigences de l'UE en matière de compétitivité.**
4. L'éducation n'est pas une denrée économique, elle est un bien appartenant à la société, dont le rôle est de servir les intérêts publics et non ceux des investisseurs privés. Le CSEE se montre particulièrement préoccupé par le fait que le Plan d'investissement pour l'Europe pourrait **forcer les gouvernements à créer des partenariats public-privé** dans le cadre de projets futurs ayant des objectifs économiques viables<sup>2</sup>, également dans le domaine des infrastructures éducatives. Les syndicats d'enseignants proposent depuis longtemps des approches alternatives pour améliorer les systèmes d'éducation dans leur ensemble, basées sur des investissements favorisant la croissance et la solidarité, plutôt que la concurrence économique et sociale. Le CSEE regrette cependant que le Plan d'investissement pour l'Europe ne prévoie aucun investissement public durable dans l'ensemble du secteur de l'éducation.
5. Le CSEE considère que l'éducation **doit être financée par des fonds publics et être accessible à chacun.** Dans un climat actuellement dominé par les politiques d'austérité, nombreux sont les gouvernements qui procèdent à des coupes drastiques dans les budgets de l'éducation. Parallèlement à cela, ils encouragent de plus en plus la privatisation de services d'éducation potentiellement rentables, compromettant ainsi le libre accès à une éducation de qualité pour tous les citoyens. Partout en Europe, la privatisation et la marchandisation de l'éducation entraînent une augmentation des discriminations, un renforcement de la fragmentation sociale et une multiplication des inégalités – les personnes les plus touchées étant celles ayant le moins de ressources.

---

<sup>2</sup> [Plan d'investissement pour l'Europe](#), COM (2014) 903 final, 26.11.2014, page 6 : « À cette fin, il convient d'utiliser différemment certaines parties du budget de l'UE, tant au niveau de l'UE qu'au niveau national. L'idée première est d'accroître la capacité de prise de risques grâce à de l'argent public afin d'encourager les promoteurs de projets et d'attirer des financements privés vers des projets d'investissement viables qui, dans le cas contraire, ne verraient pas le jour. Les ressources publiques de l'UE seront ainsi utilisées de manière optimale. »

6. Les syndicats d'enseignants savent pertinemment qu'il ne sera pas possible d'apporter une solution viable permettant d'aboutir à une véritable reprise, à une croissance durable et à une cohésion sociale en Europe, **tant que l'on n'abandonnera pas de manière radicale le modèle néolibéral**. Les 21 milliards d'euros d'investissement que prévoit le Plan (16 milliards prélevés sur le budget de l'UE/Commission européenne et 5 milliards apportés par la Banque européenne d'investissement) sont des deniers publics utilisés pour attirer les investisseurs privés. Cela signifie que, d'une part, les contribuables devront assumer les pertes éventuelles du secteur privé et que, d'autre part, les investisseurs privés pourront capitaliser leurs profits. Autrement dit, le **Plan d'investissement socialise les risques, mais privatise les bénéfices**.
  
7. Par ailleurs, le Plan d'investissement **ne propose aucune mesure pour renverser la vapeur et mettre un terme au dogme de l'austérité**. Lors des dernières élections européennes, les citoyens ont demandé aux institutions européennes de mettre un terme à l'austérité et aux assainissements budgétaires, et de privilégier l'investissement dans les individus, la croissance qualitative et la cohésion sociale, pour une Europe juste et démocratique.  
Bien que le Plan d'investissement prévoie d'accorder une certaine flexibilité budgétaire aux Etats membres qui contribuent au nouveau Fonds européen pour les investissements stratégiques<sup>3</sup>, la Commission européenne continue – dans son dernier [Examen annuel de la croissance 2015](#) – à imposer des mesures aux gouvernements en matière d'assainissement budgétaire et de réduction de la dette publique. Il est à peine imaginable que ces Etats membres, frappés par la crise économique, puissent trouver les ressources nécessaires pour protéger et augmenter les dépenses publiques dans le secteur de l'éducation. En guise de solution, le CSEE propose depuis longtemps de **ne pas inclure l'éducation lors du calcul de la dette publique et du déficit des Etats dans le cadre du Pacte de stabilité et de croissance**, soutenant fermement que l'éducation représente une valeur pour la société, allant bien au-delà des questions liées aux montants des dépenses et ne pouvant se limiter à des politiques budgétaires régies par des plans d'austérité.

Nous espérons que les revendications formulées dans la présente position du CSEE par les enseignants, les chercheurs et le personnel du secteur de l'éducation en Europe seront prises en considération.

---

<sup>3</sup> Le nouveau Fonds sera établi dans le cadre d'un partenariat entre la Commission européenne (CE) et la Banque européenne d'investissement (BEI). Les deux entités contribueront au Fonds pour un montant total de 21 milliards d'euros, selon les critères suivants : 16 milliards apportés par la CE en tant que garantie pour prise de risque et 5 milliards engagés par la BEI.